

Communauté de communes



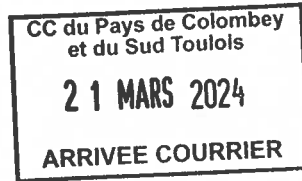
Pays de Colombey et du Sud Toulinois

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Dossier de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°3



9 rue Gustave Simon
54000 Nancy
contact@nancysudlorraine.fr
03 83 27 91 89
www.nancysudlorraine.fr



**Président de la CC du Pays de
Colombey et du Sud Toulousain**
Monsieur le Président
Philippe PARMENTIER
6 impasse Colombe
BP 12 - 54170 Colombey-les-Belles

Objet : Consultation relative aux modification simplifiée n°3 et n°4 du PLUIH de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain

Dossier suivi par : Benjamin LAMBERT

Nancy, le 18 mars 2024

Monsieur le Président,

Par notification en date du 22 février 2024, vous nous avez transmis les dossiers des projets de modification simplifiée n°3 et n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunale tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulousain et nous vous en remercions.

Après étude du dossier, nous vous informons que les évolutions mineures du document envisagées n'appellent pas d'observations particulières de la part du Syndicat mixte.

Vous souhaitant bonne réception de cette lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos salutations les plus distinguées.

Le Président
Pierre BOILEAU





Monsieur Philippe PARMENTIER
Président
Communauté de Communes du Pays de
Colombey et du Sud Toulinois
6 impasse Colombe - BP 12
54170 COLOMBEY-LES-BELLES

Affaire suivie par : Yves SCHULTZ
Tél : 03 83 85 54 37
E-mail : y.schultz@nancy.cci.fr
N/Réf : YSC - 10/24-02

Nancy, le 26 février 2024

Objet : Projet de modifications simplifiées n°3 & 4 du PLUiH
Avis de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Président,

Je me réfère au mail envoyé par vos services le 22 février 2024, conformément au code de l'urbanisme, concernant le projet de modifications simplifiées n°3 & 4 du PLUiH de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

Une lecture attentive par mes services de l'ensemble des pièces transmises nous a permis de prendre acte des motivations justifiant l'engagement de cette procédure.

Nous sommes sensibles au fait que vous instauriez dans le PLUiH une protection des linéaires commerciaux sur la commune de Colombey-les-Belles, qui est l'une des préconisations que nos services avaient formulées dans le diagnostic du tissu commercial et artisanal réalisé au profit de la commune en 2022.

L'économie générale du projet, et plus spécifiquement son volet économique, n'appellent **aucun commentaire particulier de notre part.**

Cet avis sera présenté pour validation à la prochaine Assemblée Générale de la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
François PÉLISSIER

M. Philippe PARMENTIER - Président
Communauté de Communes de
Colombey Sud Tulois
6 impasse Colombe
BP 12
54170 COLOMBEY-LES-BELLES

Référence
JM/AMV/RB/RH

Dossier suivi par
Romuald BOGUENET

EPINAL, le 27 février 2024

Objet : Avis sur Modification Simplifiée n°3
COLOMBEY-LES-BELLES

Monsieur le Président,

Par courriel reçu le 22 février 2024, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges, le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant programme de l'Habitat du Pays de Colombey et du Sud Tulois et je vous en remercie.

Ce projet consiste à :

- Suppression de l'alignement devant le bâtiment 20 rue Alexandre III à Colombey-les-Belles ;
- Modifications des OAP rue des verriers et de la zone 1AUE à Vannes-le-Châtel ;
- Précision de la protection des Halles de Colombey-les-Belles ;
- Interdiction du changement de destination des commerces en rez-de-chaussée en zone UA à Colombey-les-Belles et à Vicherey.

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur l'activité agricole.

Ce projet ne soulève pas d'observations particulières.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Chambre d'Agriculture émet un **avis favorable** à cette demande de Permis de Construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Président,
Jérôme MATHIEU

Siège Social
La Colombière
17 rue André Vitu
88026 Épinal Cedex
Tél. : 03 29 29 23 23
Fax : 03 29 29 23 60
Email : contact@vosges.chambagri.fr

Site de Gérardmer
Le Costet Beillard
376 route d'Épinal
88400 Gérardmer

Site de Neufchâteau
32 avenue du Général Henrys
88300 Neufchâteau

Collectivités et
Développement Local

Votre correspondant:
Airy PICHON

Laxou

5 rue de la Vologne
54520 Laxou
Tél : 03 83 93 34 10
Fax : 03 83 93 34 00
Email : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Antenne de Briey

33 rue René Dorme
54150 Briey
Tél : 03 82 46 17 81
Fax : 03 82 46 38 83

Antenne de Lunéville

6 rue Antoine Lavoisier
54300 Moncel lès Lunéville
Tél : 03 83 74 19 59
Fax : 03 83 73 78 40

**Communauté de Communes du
Pays de Colombey et du Sud
Toulois
Philippe PARMENTIER**

**6 impasse de la Colombe
54170 COLOMBEY-LES-BELLES**

Laxou, le 11 mars 2024

Monsieur le Président,

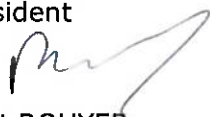
Par courrier en date de réception du 21 février 2024, vous nous avez transmis pour avis le projet de modifications simplifiées n°3 et 4 du **Plan Local d'Urbanisme intercommunale de Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois**.

Après étude du dossier, nous pouvons vous informer que votre projet tel que notifié n'amène aucune observation particulière de la notre part.

Aussi, nous avons l'honneur de vous informer que nous **émettons un avis favorable**.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président



Laurent ROUYER

Sarah VEYRIE

De: COHEN Sylvain <sylvain.cohen@onf.fr>
Envoyé: lundi 4 mars 2024 15:51
À: Sarah VEYRIE
Objet: RE: projets des modifications simplifiées n°3 et n°4

Bonjour Madame,

Aucun terrain rattaché au régime forestier n'est concerné par les modifications n°3 et 4 qui touchent respectivement des secteurs urbanisé et agricole.

Mon établissement n'a en conséquence pas d'observations à formuler.

Cordialement, Sylvain Cohen (06 16 30 75 68)
Chargé de gestion foncière
ONF -Agence territoriale 54

De : Sarah VEYRIE <s-veyrie@pays-colombey-sudtoulois.fr>
Envoyé : jeudi 22 février 2024 11:53
Objet : projets des modifications simplifiées n°3 et n°4

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des procédures des modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUi-H et conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois vous sollicite en tant que personne publique associée.

Vous trouverez sous le lien ci-dessous les projets des modifications simplifiées pour avis :

[Dossier PPA](#)

Vous avez un mois à compter de la réception de ce dossier pour nous transmettre votre avis sans quoi celui-ci sera réputé favorable. Je vous saurais gré de bien vouloir remplir, signer et nous retourner l'accusé de réception ci-joint par retour de ce mail.

Pour toute question relative à la procédure, vous pouvez contacter M. Mario SALILLARI, responsable du service aménagement du territoire au 03.83.52.08.16 ou sur son adresse mail : m-salillari@pays-colombey-sudtoulois.fr

Cordialement,

Sarah VEYRIÉ
Assistante de gestion administrative à la Direction du Développement et de l'Attractivité Territoriale.

Maison Intercommunale des Services
Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
5 rue de la gare
54170 COLOMBEY les BELLES
Tel : 03 83 52 08 16

Mario SALILLARI

De: Fabien Kobylarz <f.kobylarz@ccov.fr>
Envoyé: mercredi 28 février 2024 11:05
À: Sarah VEYRIE
Cc: Mario SALILLARI
Objet: RE: projets des modifications simplifiées n°3 et n°4

Bonjour Mme VEYRIE,

Par la présente je vous indique que la CCOV émet un avis favorable aux deux modifications simplifiées du PLUi de la CC du Pays de Colombey Sud Toulous. De même, la CCOV n'a pas de remarques particulières sur les projets concernés.

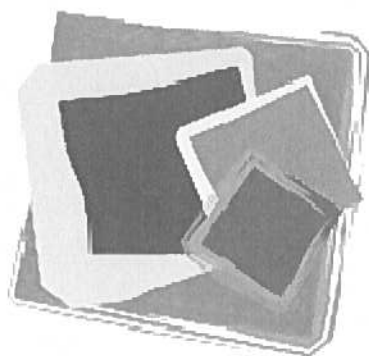
Nous vous remercions d'avoir consulté la CCOV en tant que Personne Publique Associée (PPA) pour ces deux modifications.

Vous souhaitant une bonne réception

Passez une excellente journée

Bien cordialement

Fabien KOBYLARZ
Chargé de mission urbanisme, planification et habitat
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien
2 bis Avenue François de Neufchâteau
88300 NEUFCHATEAU
Tél : 03 29 94 99 28
Port : 07 56 41 18 03
Mail : f.kobylarz@ccov.fr



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN**

De : Fabien Kobylarz
Envoyé : vendredi 23 février 2024 09:11
À : Sarah VEYRIE <s-veyrie@pays-colombey-sudtoulous.fr>
Cc : m-salillari@pays-colombey-sudtoulous.fr
Objet : RE: projets des modifications simplifiées n°3 et n°4

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'AR signé de la CCOV en tant que PPA.

Bien cordialement

À: Mario SALILLARI
Objet: Modification simplifiée numéro 3 du PLUI-H

A l'attention de Monsieur Philippe PARMENTIER
Président
Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
(Affaire suivie par : Mario SALILLARI)

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier daté du 21 février 2024 par lequel vous me transmettez le projet de modification n°3 du PLUi-H du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

C'est avec une grande attention que mes services ont pris connaissance de ce document et nous avons bien noté que votre intention est de favoriser des projets liés au programme petites villes de demain et de maintenir, ainsi, la vitalité commerciale.

Votre modification vise les points suivants :

- **Suppression de l'alignement devant le bâtiment 20 rue Alexandre III à Colombey-les-Belles**
Cela permettra de créer un parking public ainsi que 14 logements seniors ;
- **Modifications des OAP rue des Verriers et de la zone 1AUE à Vannes-le-Châtel**
L'objectif est de permettre l'aménagement des zones 1AU et 1AUE ainsi que l'extension du Centre européen de recherche et de formation aux arts verriers (CERFAV) ;
- **Apporter des précisions concernant la protection des halles de Colombey-les-Belles**
L'objectif est de rendre à cet édifice l'utilité initiale ainsi qu'une apparence proche de l'original pour lui redonner son attrait ;
- **Interdiction du changement de destination des commerces en rez-de-chaussée en zones UA à Colombey-les-Belles et à Vicherey**
L'objectif est de maintenir l'accès à ces services ainsi que la vitalité commerciale.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet de modification simplifiée n°3 du PLUi-H du Pays de Colombey et du Sud Toulinois n'appelle aucun commentaire particulier de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Gérard CLAUDEL

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,

Gérard CLAUDEL

CC du Pays de Colombey
et du Sud Toulinois

27 MARS 2024

ARRIVEE COURRIER



Monsieur le président
CC du Pays de Colombey et du Sud
Toulinois
5 rue de la gare
54170 COLOMBEY LES BELLES

Neuves-Maisons, le 18 mars 2024

N/Réf : FBD/FBD/PIMM/447/03/2024

Objet : avis sur les MS n° 3 et 4 du PLUI

Dossier suivi par : Florence BERTRAND
03 83 26 45 00
fbertrand@cc-mosellemadon.fr

Monsieur le président,

Vous m'avez sollicité pour avis sur le projet de modification simplifiée n° 3 et 4 du PLUI de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

Les évolutions envisagées n'ayant aucune incidence sur le territoire de la CCMM, j'émet un avis favorable à ce projet.

Vous souhaitant pleine réussite dans la finalisation de la procédure, je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Filipe PINHO



communauté de communes

moselle et madon

145, rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons

Tél. 03 83 26 45 00 - Fax 03 83 47 11 23

e-mail : contact@cc-mosellemadon.fr

www.cc-mosellemadon.fr

Mario SALILLARI

De: SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>
Envoyé: mercredi 3 avril 2024 10:50
À: Mario SALILLARI
Cc: CLAUDE Sébastien
Objet: Avis du Département sur le projet de modification simplifié du PLUi-H de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain

Bonjour,

Les services du Département des Vosges, n'ont pas de remarques particulières concernant la modification simplifiée du PLUi-H de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain. A toutes fins utiles vous trouverez les coordonnées des différents services si nécessité d'un échange spécifique.

Cordialement

Jérémy SCHOTT
Technicien sécurité routière et gestion du domaine public
Service Ingénierie Routière
jschott@vosges.fr
06.24.09.08.90
▼▼▼▼▼▼▼▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction des Routes et du Patrimoine

Service Ingénierie routière :

Laurence VERNIER
Adjointe Service Ingénierie Routière
Service Ingénierie Routière
Tél. : 03 29 29 87 85

Direction de l'Attractivité du territoire :

Sébastien HUET
Direction de l'Attractivité des Territoires
Chargé de Développement Economique et Touristique
Courriel : shuet@vosges.fr
Tél : 06 23 70 09 90

Règlementation communale des boisements :

Guillaume ARTEL
Chargée de mission forêt
Service Agriculture et Forêt
Tél. : 03 29 29 89 87

Règlementation environnement :

Contractualisations et Développement Durable :

Pas de remarques particulières.

Contact :

Nathan GIGANT

Chargé de mission paysage

Tél. : 03 29 29 00 67

Milieux aquatiques :

Pas de remarques.

Contact :

Jérémy MULLER

Chargé de mission milieux aquatiques

Service Environnement,

Tél. : 03 29 30 35 19

Cordialement

Jérémy SCHOTT

Technicien sécurité routière et gestion du domaine public

Service Ingénierie Routière

jschott@vosges.fr

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction des Routes et du Patrimoine

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après désignés par «message») sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion, reproduction ou publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire, ainsi que d'éventuelles copies et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. L'authenticité et l'intégrité de ce message ne peut être garantie par le mode de communication qu'est l'Internet, aussi, le Conseil départemental des Vosges décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié, altéré, déformé ou falsifié. D'autre part, le Conseil départemental des Vosges ne reconnaît exclusivement que les délégations de signatures écrites pour les personnes habilitées et ne peut donc être engagé par un message électronique.
